



DELIBÉRATION N° 96/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

MARCHÉS PUBLICS

**Marché de travaux relatif à
l'aménagement d'un parking sur le
site du Goulet**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que le site du Goulet dispose d'un historique important puisqu'il a accueilli les premières usines d'embouteillage d'eau minérale naturelle de la Société des Eaux de Volvic aujourd'hui en partie désaffectées. Le site est également le lieu d'émergence de la principale source d'alimentation en eau potable de la commune et des communes environnantes.

Le site du Goulet est devenu l'un des pôles d'attractivité majeur de la Commune de Volvic. En effet, ce sont environ 90 000 personnes par an qui fréquentent le site pour profiter des nombreux départs de balades et randonnées qui permettent de découvrir la Réserve Naturelle Régionale des grottes et cheires de Volvic et l'impluvium des eaux de Volvic et pour visiter Volvic O'rigines (espace d'information de la Société des Eaux de Volvic) ainsi que la Grotte de la Pierre.

A ce titre, une partie des anciennes usines a été détruite pour accueillir la maison de site Terra Volcana, Office de tourisme de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, mais aussi un gîte de groupes. Dans le même temps, Volvic O'rigines a été modernisé et rendu payant.

Ces changements ont très largement incité la Commune de Volvic à vouloir aménager un nouveau parking de 164 places (5 places de stationnement PMR, 7 places de stationnement pour camping-cars, 147 places de stationnement pour véhicules légers, 5 places de stationnement pour les deux-roues) proche de la maison de site sur une ancienne zone de stockage de la Société des Eaux de Volvic.

Ce projet a pour objectifs de confirmer le rayonnement de ces différents sites et de favoriser le tourisme de pleine nature plébiscité par la clientèle touristique et

excursionniste à l'échelle communale en facilitant l'accès et le stationnement sur le site du Goulet.

Le parking desservira à terme :

- Les départs de randonnées ;
- La Grotte de la Pierre ;
- La maison de site Terra Volcana ;
- L'espace Volvic O'rigines.

En 2021, la Commune a lancé une consultation afin de mandater un maître d'œuvre sur ce projet.

A l'issue de cette procédure, le marché a été notifié à la SARL d'Architecture AR-TER.

Les travaux nécessaires à la mise en exécution du projet sont les suivants :

Consultation 2023 :

1°) VRD & Aménagements extérieurs pour un montant prévisionnel de 265 900 € HT ;

2°) Travaux de plantations et ouvrages divers pour un montant prévisionnel de 79 900 € HT.

Ces corps de métiers pourront faire l'objet d'autant de lots distincts.

Le montant prévisionnel du marché s'élève à **345 800 € HT**.

Une délibération du 22 juillet 2020 a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT, sur la base de l'article L. 2122-22 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant prévisionnel du marché à conclure étant supérieur à 150 000 € HT, il est nécessaire de prendre une délibération sur la base de l'article L. 2122-21-1 du CGCT.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **par 19 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 « abstentions » :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure prévue à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking sur le site du Goulet, dont les caractéristiques essentielles sont exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant ainsi que tout acte y afférant (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : **26/9/2023**
Publié ou notifié
Le : **26/9/2023**

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

